

Montréal, le 2 mars 2014

Madame Louise Pelletier  
Greffière  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, Rue du Square Victoria, Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : Observations et mécontentement à l'égard de la façon de faire d'Hydro Québec (HQ) après avoir communiqué clairement mon refus de consentement à l'installation des nouveaux compteurs émetteurs de radiofréquences.**

Madame,

Le 31 octobre 2013, j'ai fait parvenir par courrier recommandé à HQ un « Avis de Refus » écrit, suite à l'avis pour l'installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération dit intelligent, émetteur de radiofréquences, qu'HQ m'a expédié par lettre le 23 septembre 2013.

Le but de mon avis était de signifier à HQ que je refusais l'installation dudit compteur de nouvelle génération. J'ai de plus stipulé clairement que mon avis n'était pas une demande pour me prévaloir de l'option de retrait proposée par cette dernière, mais bien un refus catégorique du remplacement de mes deux compteurs électromécaniques actuels par des compteurs-émetteurs de radiofréquences.

Le motif de mon refus en est un de « **précaution** » à l'égard des conséquences probantes des émissions de radiofréquences et de micros ondes sur la **SANTÉ**. En effet, un nombre grandissant de chercheurs, de spécialistes et de sommités publient des faits et les résultats d'études scientifiques démontrant les nuisances réelles de ces émissions sur la santé, causant des maladies chroniques.

À titre d'exemples, un article paru en mai 2012 dans le quotidien Le Devoir au sujet des études du Dr. Carpenter intitulé: « Les compteurs intelligents seraient un risque sérieux pour la santé de la population » - <http://bit.ly/1e7rQ0E>. Puis les résultats d'une microscopie diffusée dans le documentaire « *Take back your power* » du canadien Josh del Sol, démontrant scientifiquement que « après deux minute d'exposition aux micros ondes, à un pied d'un compteur intelligent, les globules rouges traumatisées se dégradent et s'agglutinent, ce qui nuit notamment à l'oxygénation des tissus. Ce phénomène se produit peu importe la sensibilité de l'individu, mais se résorbe lorsque cesse l'exposition ».

En d'autres mots, il s'agit donc ici d'un motif de précaution dont l'enjeu est lié non seulement à la **protection de l'intégrité physique** des personnes qui vivent dans ma résidence mais également de la **santé publique** et des êtres vivants.

Or, en réponse à mon avis de refus, HQ m'a expédié une deuxième lettre datée du 9 novembre 2013. HQ me signifie alors que : « *vous ne pouvez conserver le compteur actuel puisque cette option est considérée comme non valide par la Régie de l'énergie* ». Dans sa lettre HQ ne donnent pas de numéro pour le service à la clientèle, ni de formulaire écrit pour préciser les conditions exactes de l'option de retrait, et m'enferme dans une logique de faux choix qui ne tient aucun compte de mes requêtes. Pour preuve, HQ poursuit en disant :

*«...Si vous ne désirez pas qu'un compteur de nouvelle génération soit installé..., vous devez opter pour un appareil non communicant qui exige une relève manuelle. Le cas échéant, des frais d'installation et des frais mensuels pour la relève s'appliqueront. Pour demander l'installation d'un compteur non communicant, vous devez communiquer avec nous au 1-800-569-2577. Si vous n'appellez pas à ce numéro pour en faire la demande, nous comprenons que vous choisissiez le compteur de nouvelle génération».*

Malgré l'envoi à HQ d'un « deuxième avis de refus » par courrier recommandé le 19 novembre suivant, quelque jour plus tard un installateur de CapGemini (CG), un prestataire mandaté par HQ, sonne à ma porte. En l'absence d'une réponse de ma part, il a laissé une affichette avec une note **faisant planer une menace plus ou moins fondée** à l'effet que des : « *frais supplémentaires par mois seront applicables en cas de refus* ». Une semaine plus tard, j'ai reçu à ma porte une deuxième visite d'un installateur de CG. Je lui ai signifié alors de vive voix que j'avais déjà communiqué par écrit mon refus à HQ.

En décembre 2013, j'ai reçu un message dans ma boîte vocale d'une représentante de CG, m'invitant à communiquer avec elle afin de convenir d'un moment pour la visite d'un installateur de compteur de nouvelle génération à mon domicile. Un deuxième message similaire a été laissé dans ma boîte vocale à la fin janvier 2014. Puis à la mi-février, j'ai répondu à un autre appel de la même entreprise pour les mêmes motifs.

Bref, je ne m'explique pas **pourquoi il est nécessaire que j'ai à m'engager dans un « bras de fer » avec HQ** pour faire respecter mon non-consentement, en plus d'avoir à **subir des menaces** et du **harcèlement**, malgré le fait que j'aie communiqué clairement à deux reprises, par écrit et par envoi recommandé, ma volonté de n'accepter ni un compteur de nouvelle génération, ni de payer pour l'option de retrait.

En terminant, je consens à ce que la Régie de l'Énergie rende public mes observations ainsi que mon mécontentement à l'égard de la façon de faire d'HQ et les dépose aux dossiers R- 3854-2013 ph.2 et R-3863- 2013.

Respectueusement,

Gabriel Bluteau

Client d'Hydro Québec

Avenue Louis Hébert  
Montréal, H2G 2G9

C.c. : [refusonscompteurs@gmail.com](mailto:refusonscompteurs@gmail.com), Québec Solidaire.